

La Woluwe, un patrimoine naturel à préserver pour les générations futures

Balade au fil de l'eau autour du site AXA à Watermael-Boitsfort

Compte-rendu de l'activité du samedi 25 janvier 2020

Les abords de la Woluwe et les lisières de la forêt de Soignes, bien que situés en zone Natura 2000, attirent l'appétit des promoteurs. A la limite d'Auderghem et Watermael-Boitsfort, plusieurs projets immobiliers sont actuellement à l'étude ou en voie de réalisation.

La Woluwe, sa vallée et les zones vertes et humides qui la composent forment un patrimoine naturel très riche en biodiversité et essentiel au maintien de la faune et de la flore. Les abords de la rivière devraient systématiquement être préservés pour assurer leur connexion à la Forêt de Soignes. C'est à cette condition qu'ils pourront contribuer à tenir leur rôle de corridor écologique, au maintien de la biodiversité, au tamponnage des eaux lors des fortes pluies et de climatiser naturellement lors des prochaines canicules.



Au cours de la promenade participative du 25 janvier 2020, autour du site AXA, plusieurs intervenants ont pu être rassemblés pour parler de la Woluwe, de sa vallée, de la protection des zones Natura 2000 et de ses limites, de la faune et de la flore qu'il est important de préserver, ainsi que des projets immobiliers planifiés. Ces intervenants étaient : Bruxelles Nature, la Commission Ornithologique de Watermael-Boitsfort (COWB), les Amis de la Forêt de Soignes, Natagora, Coordination Senne, l'Association des Quartiers Auderghem-Boitsfort Etangs et Forêts (AQABEF), Cores Investment (projet AXA), Bruxelles Environnement et la commune de Watermael-Boitsfort. Cette activité aura sans nul doute permis la rencontre et le dialogue entre différents acteurs actifs dans cette partie de la vallée, à propos d'enjeux environnementaux divers.



La Woluwe



La Woluwe est une rivière qui s'étend sur 21km, dont 9km sont situés en région Bruxelloise. Elle prend ses sources en forêt de Soignes, sur les communes de Watermael-Boitsfort et d'Uccle, sources qui donnent naissance à 3 ruisseaux, le Zwaanewijdebeek, le Vuylbeek et le Karregatbeek, qui convergent dans l'étang de Boitsfort (parfois dit 'étang du Moulin'), pour ne plus former qu'un seul cours d'eau à la sortie de cet étang, la Woluwe. La Woluwe traverse successivement, à Bruxelles, les communes de Watermael-Boitsfort, d'Auderghem, de Woluwe-Saint-Pierre et de Woluwe-Saint-Lambert, les deux dernières lui devant en partie leur nom. Sur ce trajet bruxellois, elle reçoit les eaux du Watermaelbeek, du Roodkloosterbeek et du Struykbeek. C'est en Région flamande que la Woluwe se jette dans la Senne, sur le territoire de la commune de Vilvorde.

A l'instar des autres cours d'eau de la capitale, la rivière a longtemps servi d'exutoire aux eaux usées. Dans les années 50, des collecteurs seront placés sous le boulevard de la Woluwe et sous le boulevard du Souverain pour collecter ces eaux impropres. Dans les décennies qui suivront, les rejets restant vers la rivière seront progressivement supprimés. Néanmoins, il faudra attendre 2007 pour que les eaux usées charriées par ce collecteur parcourant la vallée de la Woluwe arrêtent de polluer la Senne au niveau d'Haren, grâce à la mise en service de la station d'épuration de Bruxelles Nord, qui épure désormais ces eaux avant leur rejet dans la rivière. A l'heure actuelle, 98% des eaux usées bruxelloises sont traitées (contre 0% il y a 20 ans).

[Brochure 'La vallée de la Woluwe' \(Bruxelles Environnement\)](#)

[Topoguide 'Aux sources de la Woluwe' \(Coordination Senne\)](#)

[Topoguide 'La Woluwe, de l'Hof ter Musschen au parc des Sources' \(Coordination Senne\)](#)

Projet de bassin d'orage 'Ten Reuken' (1)



Comme dans la plupart des quartiers de la capitale, le réseau d'égout de la vallée de la Woluwe est essentiellement unitaire, c'est-à-dire qu'il collecte aussi bien les eaux usées que les eaux de pluie. Avec l'augmentation de la population, mais aussi à cause de l'urbanisation croissante (routes, immeubles, ...) qui en imperméabilisant les sols empêche l'eau de s'infiltrer (et la dirige vers l'égout), les collecteurs situés dans le fond de la vallée, installés il y a plusieurs décennies, sont en cas de fortes averses incapables d'accueillir toute ces eaux. Le trop-plein d'eau déborde alors et provoque des inondations sur les voiries, dans les caves,

Pour combattre ces débordements, la Région bruxelloise a creusé plusieurs bassins d'orage qui récoltent temporairement le trop-plein des collecteurs. Les deux plus importants dans la vallée de la Woluwe, celui du Watermaelbeek à Auderghem (capacité de 33.000 m³) et celui du Roodebeek à Woluwe-Saint-Lambert (40.000m³), sont gérés par la Société Bruxelloise de Gestion de l'Eau (SBGE). A ceux-ci, il faut ajouter des petits bassins d'orage dont la capacité varie de 1500m³ à 8000m³. Deux projets de bassins supplémentaires sont actuellement à l'étude. Celui de la Woluwe, d'une capacité de 70.000m³, entre le musée du Tram et le shopping de Woluwe, est actuellement à l'arrêt, entre autre à cause de la difficulté de lui trouver un emplacement.

Le second projet de bassin d'orage, dit de 'Ten Reuken', d'une capacité plus modeste (5000 m³), recevra les eaux surabondantes du collecteur situé sous le boulevard du Souverain. Il s'agira d'un tunnel long de 450 m et de 2,8 m de diamètre, auquel s'ajouteront deux bassins situés à ses extrémités. Ce bassin d'orage devrait s'étendre sur toute la longueur du parc Ten Reuken, et se prolonger sous le site d'Axa, jusqu'à l'avenue Charles-Albert. Le tunnel serait creusé à partir du Boulevard du Souverain. Notons que ce projet

envisageant le creusement du tunnel et d'un bassin sous le site d'Axa avait été temporairement abandonné suite à l'arrivée possible de l'ambassade des Etats-Unis. La solution alternative prévoyait un déplacement du bassin vers l'avenue du Grand Forestier. La SBGE est cependant revenue à son projet initial, le nouveau promoteur actif sur le site d'Axa lui ayant donné un accord de principe pour l'installation du bassin d'orage sous son terrain, accord qui doit encore être officialisé. La SBGE doit aussi demander un permis modificatif pour revenir à cette solution.

Outre les bassins d'orage, d'autres solutions alternatives peuvent être envisagées pour éviter que les eaux claires n'encombrent inutilement les collecteurs d'eaux usées. L'installation, par exemple, d'un second collecteur récoltant uniquement les eaux de pluies, et les acheminant vers un étang ou vers la Woluwe. C'est ce qui a été réalisé il y a un peu plus d'un an sous le boulevard de la Woluwe, entre les étangs Mellaerts et la station de métro Roodebeek, lors du réaménagement du boulevard. A cette occasion, des noues ont également été creusées parallèlement à la voirie pour récupérer les eaux ruisselant sur la route. Ces réalisations rentrent dans le cadre de la politique dite du 'Maillage pluie' de Bruxelles Environnement, qui encourage la récupération et le maintien des eaux de pluie au niveau de la parcelle, via des citernes, des noues d'infiltration, ou en les redirigeant vers les eaux de surfaces (cours d'eau, mares, ...) des environs immédiats.

Nb : les informations sur les nouveaux bassins d'orage nous ont été transmises par la SBGE.

[Site internet de la SBGE](#)

[Bassins d'orage à Bruxelles \(Vivaqua\)](#)

[Solutions alternatives \(Bd. de la Woluwe\)](#)

Projet de remise à ciel ouvert de la Woluwe sur le site d'Axa (2)



Si la Woluwe s'écoule encore en grande partie à ciel ouvert, elle a pourtant été voûtée à certains endroits. Dès la sortie de l'étang de Boitsfort, elle doit s'écouler sous la voirie sur quelques centaines de mètres. Plus loin, elle repasse en souterrain sur le site d'Axa, avant de réapparaître au début du parc Ten reuken. Elle disparaît une troisième fois un peu avant Herrmann Debroux, pour retrouver l'air libre 200 mètres avant l'ancien Prieuré de Val Duchesse (Auderghem).

Ici comme pour d'autres cours d'eau (le Molenbeek, le Geleysbeek, ...), Bruxelles Environnement porte des projets de réouverture. En 2002, 650 mètres du lit de la Woluwe, entre le parc des Sources et le moulin de Lindekemaele (Woluwe-St-Lambert), ont pu être remis à ciel ouvert. Il y a deux ans fut réalisée une étude sur la réouverture de la rivière pour une longueur de 450m sur le site d'Axa, et l'aménagement de berges revégétalisées. Le projet est considéré, par Bruxelles Environnement, comme réalisable d'un point de vue technique et paysager. Plusieurs acteurs sont impliqués par une telle décision : propriétaire et promoteurs du site, SBGE, communes, Bruxelles Environnement. Le projet de bassin d'orage et le projet de réaffectation du site offrent une opportunité de concertation entre ces acteurs, afin de pouvoir concrétiser dans le cadre de ces projets la mise à ciel ouvert de la Woluwe à cet endroit. De plus, au vu de l'enthousiasme que la présentation de ce projet a suscité auprès des participants, nul doute qu'il sera aussi porté par les riverains et les amoureux de la Woluwe !

[Projet de réouverture de la Woluwe, site d'Axa](#)

Zones humides et batraciens (3), (4) et (5)



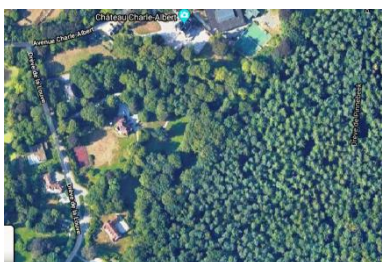
De part et d'autre de l'avenue Charles-Albert, la Woluwe traverse **deux étangs** : l'un sur le site d'Axa, l'autre sur une propriété de l'ambassade du Koweït (3). Ces zones humides sont vitales pour la subsistance de nos batraciens (grenouilles, crapauds, tritons) qui s'y reproduisent au printemps. Elles sont d'autant plus précieuses aujourd'hui que plus de 80% des zones humides de nos régions ont été supprimées au gré de l'urbanisation et de l'assèchement de certains terrains pour l'agriculture, au cours des 200 dernières années.

Les batraciens sont des migrateurs de courte distance qui passent l'hiver dans les zones boisées situées à proximité des mares et étangs dans lesquels ils se reproduiront au printemps. La combinaison des deux biotopes est donc très importante pour leur subsistance, tout comme la possibilité de se déplacer d'un lieu à un autre sans rencontrer d'obstacle. Près de l'étang de l'ambassade, on trouve une belle zone boisée située dans le **domaine de la Héronnière (4)**, domaine que longe la drève de la Louve, où certains batraciens trouvent leur quartier d'hiver. Si ces derniers arrivent à franchir les clôtures séparant le bois des étangs, les bordures des trottoirs sont toutefois difficiles à franchir, et la traversée de la route périlleuse en raison du passage des voitures. La vitesse des automobilistes sur l'ensemble des voiries situées à proximité des lieux de migration est dorénavant limitée à 30km. De plus, pour aider les grenouilles et les crapauds, l'heure des migrations venue, des bénévoles de l'association Natagora se mobilisent ici et ailleurs afin de leur permettre de franchir ces obstacles. Si vous voulez participer à cette action, la migration aura lieu d'ici peu, dès que les températures nocturnes atteignent 5 degrés, vers la mi-février.

En lisière de forêt de Soignes, sur la gauche de l'auberge 'Au repos du Chasseur', le long du chemin qui primitivement reliait les communes de Boitsfort et d'Auderghem, la **mare dite du Pinnebeek (5)** est asséchée depuis deux années. Cette situation est la conséquence d'étés très chauds et peu pluvieux, et peut-être aussi de l'abaissement du niveau de la nappe phréatique par manque de précipitations et/ou suite à des pompages excessifs. Ce phénomène inquiétant est d'ailleurs observable à d'autres endroits en forêt de Soignes. À la suite de cela, la mare du Pinnebeek n'est plus fréquentée par les batraciens qui ont dû se mettre en recherche d'autres zones humides hypothétiques afin d'assurer leur reproduction.

[Actions de sauvetage des batraciens \(Natagora\)](#)

Le domaine de la Héronnière (4)



Le domaine de la Héronnière, situé en bordure de la forêt de Soignes, s'étend sur 5 hectares. Si l'un ou l'autre bâtiment (villa, maison forestière, ...) s'y trouve, l'essentiel est constitué de zones vertes diverses : bois, lisières forestières, prairies ou encore zones humides. En 1993, un Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) avait pourtant permis de transformer d'importantes parties du domaine de la Héronnière en zones constructibles. Suite à une demande de classement introduite par la commune de Watermael-Boitsfort, les différents projets de construction

ont maintenant été suspendus. Le projet soutenu par la commune consisterait à réaffecter les bâtiments existants. Affaire à suivre.

Un enjeu important sur ce domaine est la préservation des lisières forestières, lieu d'interface entre la forêt et des milieux plus ouverts tels les prairies et jardins. Zones de rencontre pour la faune issue de ces deux biotopes, les lisières concentrent par conséquent une biodiversité très riche.

Nb : Deux villas sont en cours de constructions sur la prairie délimitée par la drève de la Louve et l'avenue Charles-Albert, entraînant une nouvelle minéralisation de la zone de lisière (6).

Projets immobiliers : Ten Reuken et Grand Forestier (+av. Van Horenbeeck) (7), (8) et (9)



Tout comme le domaine de la Héronnière, le site du Grand forestier joue un rôle de corridor écologique important pour la faune et la flore. Ils assurent en effet la transition entre la forêt de Soignes et le fond de vallée de la Woluwe, où s'écoule la rivière et où se succèdent zones vertes et étangs, qui eux aussi participent à ces couloirs écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer pour assurer leurs besoins, et in fine leur survie.

Sur la colline de Tenreuken (7), un projet prévoyait l'abattage de 300 arbres ainsi que la construction de 5 immeubles. Un coup d'arrêt a pu être mis à ce projet. Dans la plaine qui se situe en contrebas de la colline (8), près de la drève J. Vanderborght, une demande de permis de lotir (dit du Grand Forestier) pour la construction de 8 immeubles est actuellement en stand by. Sur ces deux sites d'importance, les enjeux sont évidemment énormes : écologiques bien sûr, mais également en termes paysager, de mobilité et de tranquillité/sécurité. Le fait que cette zone se trouve à cheval sur les communes d'Auderghem et de Watermael-Boitsfort nécessite une concertation entre les deux administrations et pouvoirs politiques. Si les communes peuvent remettre des avis favorables ou défavorables pour des projets immobiliers sur leur territoire, c'est cependant à la Région bruxelloise que revient le pouvoir d'accepter ou de refuser les permis.

La remise en question de ces constructions se pose d'autant plus que sur le territoire de la Région bruxelloise, les surfaces de bâtiments inoccupés sont telles qu'elles permettraient de loger l'équivalent de la population d'une commune bruxelloise !

Nb : Deux autres projets d'immeubles à appartements situés sur l'avenue Van Horenbeeck ont été acceptés en bordure du site concerné par la demande de permis de lotir (9) .

Les Chauves-souris et la 'trame noire'



La région bruxelloise peut s'enorgueillir d'avoir 19 espèces de chauves-souris différentes sur son territoire, soit autant qu'en Wallonie. Ces mammifères volants sont entre autre de grands consommateurs d'insectes (plus ou moins 3000 insectes par nuit dont de très nombreux moustiques, ...), et jouent surtout un rôle très important dans les équilibres écosystémiques (une partie des espèces présentes à Bruxelles leur sont liées). Bon nombre de ces chauve-souris fréquentent les zones humides qui concentrent beaucoup d'insectes. Pas étonnant donc qu'on

les retrouve ici en nombre, chassant au-dessus des étangs du parc Ten reuken, du site d'Axa, de la propriété de l'ambassade du Koweït et du parc du Leybeek

Toutefois, on a pu observer un effondrement des populations dans les années 40, - 95 % des individus. Une des causes de cet effondrement : la fragmentation de l'habitat. Les clôtures, les routes, les bâtiments gênent voire empêchent leurs déplacements, mais aussi les zones trop éclairées la nuit qui constituent, pour certaines espèces, des obstacles. Un projet de 'trame noire', à certains endroits, en supprimant l'éclairage ou en le modifiant (par ex. l'éclairage rouge le long de la drève au domaine du Rouge-Cloître) permet de supprimer ces 'obstacles lumineux'. Il est également conseillé de ne pas multiplier inutilement les éclairages dans les jardins, qui contribuent évidemment à éloigner les chauves-souris.

[Plecotus, le groupe de volontaires actifs sur les chauves-souris](#)

Projet immobilier au n°23, site d'AXA (10)



Une demande de permis été introduite pour le bâtiment situé au n°23 (Bd. du Souverain), ancienne propriété d'AXA et inoccupé depuis quelques années. Il prévoit sa démolition et la construction de quatre immeubles à appartement sur une hauteur et une emprise au sol équivalente (info du promoteur). L'activité ancienne était donc une activité de bureau, principalement en journée. Avec cette nouvelle affectation, les bâtiments seraient également occupés le soir et la nuit, et ce toute l'année.

Il faudrait dès lors être très attentif à l'impact de ce changement sur les chauve-souris présentes en nombre en soirée sur le petit étang jouxtant le bâtiment, et circulant le long de celui-ci pour se rendre vers les deux étangs situés en aval, Axa et Ten Reuken, et ce en veillant à ce que cet éclairage ne soit pas trop important afin de limiter un maximum l'effet de 'barrière lumineuse' entre les étangs de l'amont (Leybeek, ambassade du Koweit) et celui de l'aval (Ten Reuken). Il faudrait aussi être attentif à ne pas entraver les déplacements de la petite faune (clôtures, voitures).

Nb : Une réaffectation du bâtiment privilégiant une occupation de jour serait une meilleure solution pour éviter le dérangement des chauves-souris.

Projet immobilier au n°25, site d'AXA (11)



En 2017, le bâtiment emblématique construit dans les années 60 pour accueillir les activités de la Royale Belge a été vidé par son dernier occupant, Axa. Il avait été question dans un premier temps d'une occupation de l'immeuble par l'ambassade des Etats-Unis, projet finalement avorté. En novembre 2019, trois partenaires (dont Cores Investment) ont acquis le site pour y développer un projet de réaffectation de ce bâtiment désormais repris sur la liste de sauvegarde du patrimoine bruxellois. Le défi n'est pas simple. Le site n'accueillera probablement plus une seule société, comme la Royale

Belge, regroupant toutes ses activités au même endroit. De plus, les surfaces à occuper son importantes : un socle de +/- 16.000 m² sur 3 niveaux, la croix de 22.500m² sur 8 étages auxquels il faut ajouter deux niveaux en sous-sol s'étendant sur 15.000m².

En l'état actuel du projet, l'aspect extérieur du bâtiment devrait être conservé, même si les vitres orangées devraient être remplacées (par des modèles plus performants, d'une couleur similaire). Un travail important d'isolation serait aussi entrepris. L'affectation future envisagée serait diversifiée : 5 étages consacrés à des bureaux, 3 étages pour recevoir un hôtel. Les espaces du socle pourraient accueillir des conférences, du théâtre, un centre d'accueil, des espaces de coworking, des locaux de sport (piscine, yoga, ...), de la restauration, etc ... L'idée d'un point d'accueil touristique vers la forêt de Soignes a également été abordé lors de la promenade. Le parc restera accessible aux promeneurs via le chemin 71 longeant l'étang.

Ici aussi (comme pour d'autres projets de construction et de rénovation), la question de l'éclairage devra être posée avec la présence des chauve-souris sur le site. Signalons enfin que l'étang et ses pourtours sont situés en zone Natura 2000.

<https://bma.brussels/fr/2019/10/16/appel-royale-belge/>

La vallée de la Woluwe et Natura 2000



La forêt de Soignes et les zones vertes d'importances de la vallée de la Woluwe sont inscrites dans le Réseau européen Natura 2000, réseau visant à maintenir et développer la biodiversité. La vallée de la Woluwe doit entre-autre ce classement à la succession d'espaces verts qu'on y trouve, parsemés d'étangs et traversés par la Woluwe, qui en font un corridor écologique d'importance pour la faune et la flore. L'orientation nord-sud participe également à la valeur de ce couloir naturel, singulièrement pour les oiseaux migrateurs. La présence d'espèces rares, comme certaines Chauves-souris ou certains batraciens, de biotopes particuliers comme les marais, justifie également ce classement.

Ces zones situées en Natura 2000 bénéficient par conséquent d'un statut de protection. Néanmoins, celui-ci n'offre pas une protection équivalente à celle des réserves naturelles, où le développement d'activités humaines est interdit. Les constructions peuvent par exemple être autorisées, si elles ne mettent pas en péril les particularités qui justifient « le statut » de la zone en Natura 2000 !

Situés de l'autre côté du boulevard du Souverain, le parc et l'étang du Leybeek (12) sont eux aussi repris en Natura 2000. Les berges de l'étang ont récemment été renaturalisées (Iris, ...). Comme pour d'autres étangs bruxellois, la présence trop importante de carpes, héritage de l'activité des pêcheurs, a été réduite, les carpes ayant tendance à rendre l'eau trouble en remuant la vase, empêchant ainsi la lumière de pénétrer dans l'eau.

[Natura 2000 \(Bruxelles Environnement\)](#)

INTERVENANTS :

- Karin Stevens (AQABEF et Amis de la Forêt de Soignes)
www.facebook.com/Association-des-quartiers-Auderghem-Boitsfort-Etangs-et-Forêt-294405307713600
www.amisdesoignes-zonienwoudvrienden.be/fr/
- Mario Ninanne (Bruxelles Nature et COWB)
<http://bruxellesnature.be/>
- Renaud Boquet (Bruxelles Environnement)
<https://environnement.brussels/thematiques/eau-0>
- Amandine Tiberghien (Natagora)
<https://bruxelles.natagora.be/>
- Nicolas Billen (Cores Investment, projet Axa)
www.coresinvestment.be/fr
- Marie-Noëlle Stassart (Échevine de l'aménagement du territoire, commune de Watermael-Boitsfort)
<https://watermael-boitsfort.be/>
- David Kuborn (Coordination Senne)
www.coordinationsenne.be/fr
- Guillaume de Wouters (Coordination Senne)



Coordination Senne
(Janvier 2020)